

Nombre de conseillers : 11
En exercice : 8
Présents : 8
Votants : 8

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT LE DEUX MAI

Le Conseil Municipal de la commune de Saint PANTALEON
LES VIGNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Madame Céline LASCOMBES, Maire.
Date de convocation du conseil municipal : le 26/04/2017

Présents : VALOIS Christophe, EYDOUX Guy, ROUSSIN Françoise, ROUSSIN Jean-Marie, LAMBEAUX Brice, SERRES Olivier, SERVES Paul.

Ouverture de la séance à 20h00.

Approbation du compte-rendu du CM du 10 avril 2017 à l'unanimité.

Avant l'ouverture de la séance, les élus observent une minute de silence en mémoire de René LAURENT, conseiller municipal, en exercice depuis 2008.

TRAVAUX DE VOIRIE 2017

La commission voirie a fait un état des travaux à prévoir. Des devis ont été demandés. Pour 2017, les travaux proposés sont : l'enrochement allée des Oliviers, l'entretien des chemins et fossés (dont 2 réfections chemin et rue), et la SIL (signalisation d'information locale). Ces travaux s'élèvent à environ 66 000 € HT. Pour la voirie, la commune reçoit du Conseil Départemental (depuis sa réforme en la matière) une dotation forfaitaire, annuelle, de 12 135 € pour les travaux de voirie. Les élus, à l'unanimité, valident ces travaux de voirie pour 2017.

D'autres travaux (reprise portion de voirie à Fond de Barral, élargissement d'une partie de la route de Rousset, réfection de la rue de la Forge...) sont repris ultérieurement.

ECOLE : prix du ticket de cantine pour la rentrée prochaine

Fin 2016, la maison de retraite de Grignan nous a informés que le prix du repas était maintenu pour 2017, soit 4.30 €. Madame le Maire propose donc de reconduire ce tarif pour l'année scolaire 2017/2018.
Accordé à l'unanimité.

AGENCE POSTALE : renouvellement du contrat de l'agent

Il convient de renouveler le CDD de Madame Béatrice ANDRE. Le contrat est établi pour 8 heures hebdomadaires, et ponctuellement des heures complémentaires si nécessaire (remplacement de Madame Nadine GIGONDAN).
Accordé à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Don : M. Frédéric PELOUX a fait un don à la commune de 100 € pour un olivier retiré d'un fossé en vue de travaux.

Permanences du bureau de vote pour le 2nd tour des élections présidentielles : validé par les élus.

Carte communale : réunion avec les élus sur les perspectives foncières avant le suite de la procédure.

CCEPPG / mutualisation : Madame le Maire explique que dans le cadre de la mutualisation, il serait possible d'acquérir un défibrillateur. Après débat, il est décidé de reporter cette question à un prochain conseil.

Eau : information sur la qualité de l'eau. La dernière analyse fait apparaître un dépassement du seuil de la molécule d'atrazine sur le forage 1 de Grand Grange et non sur le forage 2. La qualité de l'eau reste toutefois conforme.

Gel avril 2017 : le Maire a adressé un courrier à la DDT et à la Préfecture pour demander le classement en calamités agricoles, suite aux dégâts subis par les viticulteurs et les arboriculteurs.

REOM : pétition émanant d'un collectif de Réauville contre la forte augmentation de la redevance des ordures ménagères. Le Maire fait part du caractère « cavalier » de ce dépôt à l'agence postale sans autre information, ainsi que le manque de discernement services/prix sur cette pétition. Il n'en reste pas moins que le coût de la REOM suscite des interrogations qui ont été vivement remontées à la Communauté.

Repas des vœux : ce repas annuel est l'occasion pour Madame le Maire de présenter les vœux de la municipalité. Elle évoque le constat que ce moment des Vœux adressé à tous les habitants à l'occasion d'un apéritif, dont suit un repas (facultatif), suscite de l'intérêt qu'auprès d'une partie de la population. La possibilité de remplacer ce repas par un apéritif en fin de journée (en semaine ou pas) pourrait être envisagée. Cette formule permettrait de rassembler l'ensemble des habitants du village et notamment les familles, les jeunes... Après débat, il est décidé de reporter cette question lors d'un prochain conseil.

Vide-grenier : Madame le Maire félicite les membres du Comité des Fêtes pour le succès de cette manifestation, avec le concours d'une météo clémente.

Séance levée à 22 h.